



6 rue de Kerhuel CS 29029
29196 Quimper cedex

02.98.76.65.65

nous écrire cgt@cg29.fr
nous voir <http://cgtecg29.fr>

Permanences à Brest

Siège du Territoire BMO
18 avenue Baron Lacrosse
1^{er} et 3^{ème} vendredi du mois
de 14H à 17H

02.98.42.64.40

Poste 7563

Quimper, le 20 décembre 2013

Comité Technique Paritaire

12 décembre 2013



Ordre du jour

- Organisation de la Direction de la Protection Maternelle et Infantile
- Plan de formation : bilan 2009-2012 et plan 2013-2015
- Professionnalisation des agents d'entretien des locaux
- Ponts de l'année 2014

Nouvelle organisation de la DMPI : **vote contre**

Pour la CGT, cette nouvelle organisation est un désengagement public avec une nette orientation vers la médecine libérale. Le « tri sélectif » organisé diminue considérablement le champ de la prévention, seuls quelques enfants « sélectionnés » bénéficieraient d'un réel bilan de santé en milieu scolaire avec les risques de stigmatisation qu'un tel processus comporte. Idem pour l'accompagnement des grossesses avec des « publics cibles du Conseil Général ». La CGT fait partie d'un collectif national mis en place pour défendre ce service public de la PMI.

Plan de formation : **vote pour**

Nous avons insisté sur le souhait de certains agents à bénéficier de formations régulières de « mise à jour » des connaissances réglementaires dans leurs domaines de compétences. Comme dans d'autres domaines, cette formation pourrait être faite en interne et nécessiterait bien sûr le recrutement de personnels supplémentaires au service formation.

Professionnalisation des agents d'entretien : nous avons demandé un vote séparé sur les quatre points importants de ce dossier, demande rejetée par notre employeur.

L'intégration des heures complémentaires : évidemment que nous sommes **archi pour**. D'une part, c'est la loi qui l'exige et d'autre part, cela devrait être fait depuis des années. Au lieu de cela, notre employeur a maintenu abusivement ces heures complémentaires en tant que telles pendant des années ce qui lui permet de ne pas les payer pendant les vacances ou absences des agents. Le Cg doit respecter la loi et intégrer ces heures dans les contrats des agents dès aujourd'hui avec effet rétroactif.

L'augmentation des quotités de travail : nous sommes **plus que pour** afin de permettre aux agents de sortir de la précarité dans laquelle ils sont maintenus depuis de nombreuses années.

Les changements de créneaux horaires généralisés : nous sommes **contre** une décision unilatérale qui pourrait mettre en difficulté certains agents obligés de cumuler plusieurs emplois pour subvenir à leurs besoins.

Les modalités de réorganisation : personne n'est dupe dans cette affaire. Le Cg s'est servi d'un terme pompeux « *professionnalisation des agents d'entretien* » pour augmenter les surfaces à nettoyer par agent. Ils attendent toujours l'augmentation de leur rémunération en conséquence. Une réorganisation dans ces conditions, nous sommes **contre**.

Ponts imposés de l'année 2014 : **vote contre**

Nous avons déjà beaucoup communiqué sur ce sujet qui introduit la notion de flexibilité au bénéfice de l'employeur avec une porte d'entrée dans l'annualisation du temps de travail. Le service public ferme de plus en plus souvent (ponts, réunions, suppression de centres routiers, etc.), les commerces ouvrent le dimanche. Tout cela est bien inquiétant !



J'envisage d'adhérer au syndicat

Nom :

Prénom :

Adresse :

Service :

Tel :

